

CONSEILS CONTRE L'ABUS D'ALCOOL ET DE DROGUE EN STATION DE SKI

Par Profil supprimé Postée le 06/05/2014 17:12

Bonjour,

Es qualité de Président du Conseil Syndical d'un immeuble important en station de ski,(savoie) je suis confronté à des "désordres" importants à très importants dus pour l'essentiel à des consommations abusives de drogues et d'alcool de la part de jeunes adulte en séjour. Des vigiles, chiens et interventions de gendarmes sont souvent nécessaires.

J'ai décidé de rompre une certaine omerta des responsables de la station sur ces phénomènes et suis en position de faire amorcer une réflexion et un plan aux différents responsables. Ce type de situation dans un tel contexte (séjour de courte durée, vacances, altitude, groupes,..) est-il connu de vos services? Y a-t-il eu des plans d'actions mis en œuvre dans un tel contexte sur ces sujets ? (prévention "locale", implication des acteurs locaux, matériels pédagogiques, "idées géniales",...).

Peut on imaginer que nous soyons conseillés dans l'adaptation ou la création d'un tel plan par un intervenant (local ou non) confirmé dans cette problématique?

Merci de me donner pour le moins quelques pistes: point contact, biblio., sites,ref. juridiques, etc..

Cordialement

Mise en ligne le 07/05/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre préoccupation quant aux désordres rencontrés et votre souhait de pouvoir faire changer les choses. A notre connaissance, il n'existe pas de plans d'actions spécifiques concernant la prévention des consommations de produits psychotropes lors de séjours de groupes en montagne. Les consommations excessives, voire dangereuses, de produits par des groupes de jeunes adultes dépassant largement ce seul cadre, il semble que les matériels et spots de prévention conçus pour un plus large public restent adaptés à votre situation. Vous trouverez ici une sélection d'outils à destination des jeunes en matière de consommation de drogues. Vous pouvez également consulter le site de l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (INPES) qui met en oeuvre les campagnes de prévention sur ces sujets.

Pour mettre en place un plan plus spécifique à votre contexte, vous pouvez être accompagnés par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA). Nous vous donnons les coordonnées de cette association dans votre département en fin de message. N'hésitez pas à les solliciter afin d'être guidés dans votre projet.

Pour d'autres informations, ou pour en parler de vive voix, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 74

80 route des Creuses
74960 CRAN GEVRIER

Tél : 04 50 45 73 16

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h, mardi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 18h, un mercredi sur deux de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, jeudi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 18h30, le vendredi de 13h30 à 14h30

Accueil du public : Lundi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30, mardi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 18h, un mercredi sur deux de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, jeudi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 18h30, le vendredi de 13h30 à 16h30

COVID -19 : Mars 2022 - Accueil, soutien et accompagnement médical, social et psychologique assurés en présentiel avec possibilité de téléconsultations, dans certaines situations - 1er entretien assuré par une accueillante secrétaire médico-sociale sous 8 jours

Voir la fiche détaillée